



HAL
open science

Val-de-Reuil, ville pilote pour l'environnement ?

Catherine Blain

► **To cite this version:**

Catherine Blain. Val-de-Reuil, ville pilote pour l'environnement ?. Études normandes, 2004, 53 (2), pp.64-78. 10.3406/etnor.2004.1547 . hal-03556933

HAL Id: hal-03556933

<https://hal.science/hal-03556933>

Submitted on 4 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Val-de-Reuil, ville pilote pour l'environnement ?

Catherine Blain

Citer ce document / Cite this document :

Blain Catherine. Val-de-Reuil, ville pilote pour l'environnement ?. In: Études Normandes, 53e année, n°2, 2004. Val-de-Reuil : jeunesse d'une ville nouvelle. pp. 64-78;

doi : <https://doi.org/10.3406/etnor.2004.1547>

https://www.persee.fr/doc/etnor_0014-2158_2004_num_53_2_1547

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Val-de-Reuil, ville pilote pour l'environnement ?

Catherine Blain*

Val-de-Reuil est l'une des plus jeunes villes de France, sinon la plus jeune. Instituée en 1975 sous le nom de « ville nouvelle du Vaudreuil », puis rebaptisée en 1985, elle compte actuellement quelques 13 000 habitants. Cet effectif est, on le sait, bien éloigné des prévisions de croissance (de l'ordre de 140 000 habitants en l'an 2000) qui avaient justifié sa création dans la plaine de Poses-Tournedos comme pôle d'accueil du développement de Rouen. Moins de trente ans après le lancement de la ville nouvelle, ce décalage incitait au constat d'un échec cuisant. Mais ne devrait-on pas penser, au contraire, que le projet initial de Val-de-Reuil en est resté à ses balbutiements ? Voire même, avancer que son incomplétude est une chance, dans l'état actuel de la réflexion sur l'aménagement du territoire ?

Ces questions méritent d'être posées alors que, suite à l'adhésion de Val-de-Reuil à la Communauté de communes Seine-Eure (décembre 1996), semble s'instaurer les conditions favorables à la relance de son développement. Certes, à

quarante ans d'écart, le cadre de cet essor a changé : Val-de-Reuil n'est plus une « ville nouvelle » et la politique urbaine est désormais portée par le débat sur le développement durable et la haute qualité environnementale (HQE) — qui, pour l'essentiel invite à repenser la modernité sur la base d'« *approches intégrées et participatives de la planification et de la gestion de l'environnement* »¹ et à favoriser la mise en œuvre de projets répondant aux besoins de maîtriser les impacts sur cet environnement (bâti ou naturel). Mais c'est précisément en raison de ce débat que les termes du projet initial du Vaudreuil méritent d'être rappelés. Car son ambition était de créer « une ville pilote pour l'environnement » — c'est-à-dire, comme l'écrit Jean Paul Lacaze en 1973, d'expérimenter au Vaudreuil une méthode de la planification urbaine qui, évitant « *de se figer sur des modèles trop rigides et trop vite dépassés par l'évolution des préférences et des besoins des habitants* », débouche « *sur une prise en compte globale et synthétique de toutes les données d'environnement pour créer l'espace urbain de demain* »².

Cette dimension de l'histoire du Vaudreuil est peu connue. Pourtant, elle est fascinante, autant parce qu'elle met en perspective le débat actuel que parce qu'elle permet de s'interroger autrement sur son héritage à Val-de-Reuil. Ainsi, cet article tentera d'en rappeler les points essentiels, en évoquant les différents événements ayant accompagné sa genèse et sa mise en œuvre.

* Catherine Blain est architecte, docteur en urbanisme, chercheur au Laboratoire de recherche « Histoire Architecturale et Urbaine - Société » (LADRHAUS), Ecole d'architecture de Versailles

Paris et le désert français

La ville nouvelle du Vaudreuil, comme les autres villes nouvelles créées par l'Etat au tournant des années 1970, est totalement tributaire d'une conjoncture spécifique, ayant favorisé (sinon imposé) un renouveau de pensée en matière d'aménagement du territoire.

Dès 1947, un tableau alarmant de la situation avait été brossé par l'ouvrage de Jean-François Gravier, *Paris et le désert français*, dénonçant les marasmes engendrés par l'exode des populations rurales au profit d'une densification des grandes villes. Quinze ans plus tard, à la suite d'une politique de Reconstruction massive, la situation s'est aggravée. Ainsi, le tournant des années 1960 est marqué par une prise de conscience accrue de deux problèmes : d'une part, la croissance incontrôlée des agglomérations urbaines, avec la congestion accentuée de leurs centres et l'étalement de leurs banlieues (sous forme de pavillons individuels ou de grands ensembles), d'autre part, la désertification des régions rurales et l'urbanisation anarchique des espaces naturels (notamment le long du littoral).

A l'époque, la France n'est pas, loin s'en faut, le seul pays en prise avec ces problèmes. Mais sa spécificité est, peut-être, de développer sa politique d'action par le croisement de deux échelles de réflexion, celles de la capitale et de la nation, se fédérant l'une l'autre et aboutissant ensemble à une seule évidence : l'urgence d'adopter une réelle politique de gestion de l'environnement (compris dans son acception la plus

large, englobant l'ensemble des éléments du cadre de vie, aussi bien naturel, social que construit³ et en privilégiant d'autres modes d'urbanisation - tel que la création de villes nouvelles.

Le coup d'envoi de cette réflexion est donné en 1960. A Paris, dans le fil de la création du District de la région parisienne et de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP) est publié le Plan d'aménagement et d'organisation générale de l'agglomération parisienne (PAGOG) qui, entre autres mesures tendant à maîtriser le développement de la capitale, suggère la création de nouveaux centres urbains en périphérie. Parallèlement, au niveau de l'Etat, est constitué le Comité interministériel pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire (CIAT), chargé de coordonner les moyens et les efforts (notamment en matière de décentralisation) sur l'ensemble du territoire - qui, bientôt, sera épaulé dans cette tâche par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR, créée en 1963). Ensuite, le débat connaît un nouveau temps fort au milieu des années soixante avec, d'une part, la publication du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (SDAURP, 1965) prévoyant entre autres la réalisation prioritaire de nouveaux centres urbains autour de la capitale et, d'autre part, la création d'un certain nombre d'instances administratives chargées de veiller à l'organisation de vastes territoires - comme les Organismes d'études d'aires

normandes

métropolitaines (OREAM), institués en province sous l'égide du CIAT ou encore le Groupe Interministériel d'Aménagement du Bassin parisien (GIABP, créé en juillet 1966 et placé sous l'égide de la DATAR) - et la tenue à Lurs-en-Provence d'un premier colloque sur l'environnement organisé par la DATAR (1966, où est entre autres décidée la création de parcs naturels nationaux).

A terme, ces allers-retours de la réflexion entre deux échelles donnera naissance à neuf projets de villes nouvelles : d'abord cinq à Paris (Cergy-Pontoise, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines, Evry et Melun-Sénart), puis quatre en province, à proximité de Rouen (Le Vaudreuil), Marseille (Etang de Berre), Lyon (L'Isle d'Abeau) et de Lille (Villeneuve d'Ascq). Une fois lancée, chacune de ces villes nouvelles connaîtra une histoire particulière, en fonction tant des logiques en présence au sein de leur contexte de création que des acteurs de leur mise en œuvre. Mais, d'une manière générale, elles resteront tributaires de la dialectique ayant porté leur avènement. Ainsi, il y aura toujours un certain décalage entre les villes parisiennes, intrinsèquement liées au débat sur la capitale, et les villes nouvelles de province, trouvant une certaine autonomie de réflexion à l'échelle régionale.

Néanmoins, l'une de ces dernières occupera une position ambivalente au sein de ce dispositif, en équilibre instable entre les deux échelles : le Vaudreuil, prévue à cent kilomètres de

Paris et vingt-cinq de Rouen sur un site d'une grande qualité paysagère, relativement peu habité et peu construit (environ 5000 habitants, groupés au sein de villages)⁴. C'est d'ailleurs ce qui fera la spécificité de la recherche développée dès 1966 au sein de l'OREAM Basse-Seine (institué le 17 décembre 1965⁵) puis au sein de l'équipe pluridisciplinaire de la Mission d'études de la Ville Nouvelle du Vaudreuil (MEVNV, crée le 24 octobre 1968), placée sous la direction de l'ingénieur Jean-Paul Lacaze.

L'utopie expérimentale du Vaudreuil

Les projets de villes nouvelles auront un point commun : celui de vouloir innover, tant dans le fond que dans la forme, afin créer autre chose que ce qui existe, quelque chose de mieux, qui corresponde aux attentes des habitants, voire même d'offrir un cadre de vie radicalement différent qui mette fin aux problèmes engendrés par l'opposition entre ville et campagne.

Pour partie, cette ambition se fait l'écho des orientations politiques qui, pour l'essentiel, définissent l'esprit des ces projets par la négative, au regard des expériences passées ou parallèles (notamment étrangères⁶) : ainsi, la ville nouvelle ne doit être « *ni satellite, ni autonome, mais ville secondaire ; ni complètement différenciée, ni spécialisée, mais dotée d'une vocation privilégiée ; ni concentrée, ni diffuse, mais pôle intégré à l'ensemble de l'aire métropolitaine* »⁷. Mais cette volonté d'innover comporte également une part d'utopie. Car la véritable question posée

est bien celle de créer un monde meilleur ou plutôt, comme l'écrit Henri Lefebvre en 1967, de créer « *une nouvelle ville, sur de nouvelles bases, à une autre échelle, dans d'autres conditions, [pour] une autre société* »⁸. Toutefois, comme le rappelle la lecture de Friedrich Engels, l'utopie commence véritablement « *au moment où l'on s'avise de prescrire, en partant des conditions en présence, la forme sous laquelle doit être résolue telle ou telle opposition dans la société* »⁹. En ce sens, c'est moins par leur désir latent d'innovation que par ses fondements ainsi que les moyens convoqués pour passer de la théorie à la réalité que se distingueront les différents projets de villes nouvelles.

En ce qui concerne le Vaudreuil, l'équipe ne cache pas son adhésion aux revendications de Mai 68 et, plus particulièrement, aux thèses marxistes de Lefebvre — qui, dans le *Droit à la ville*, met en avant l'idée d'une ville envisagée comme « œuvre collective » et, en ce sens, appelle à renouveler la démarche afin de créer « *avec la ville nouvelle la vie nouvelle dans la ville* » (tenant compte des habitants, notamment de leur droit à l'habitat et à l'habiter, droit à l'œuvre et à l'appropriation)¹⁰. De fait, les notes internes de la mission révèlent rapidement un consensus autour de ces idées et, par conséquent, sa volonté de faire de la ville le « théâtre permanent de chacun » ou encore le « substrat à la fois matériel et structurel à partir duquel se développent toutes les relations sociales »¹¹. Ainsi, une utopie bien spécifique portera leur réflexion : donner la ville à faire à ses habitants ou,

du moins, de « *travailler dans ce sens [...] afin à créer une conscience collective des problèmes de l'architecture et de la ville* »¹².

Dès le départ, la MEVNV affirme cette position en renonçant de « *traiter la ville du futur comme un objet fini susceptible d'être étudié en détail trente ans à l'avance* » et d'adopter « *une procédure d'étude préalable de type classique* » pour, au contraire, privilégier l'élaboration d'une approche différente, « *laissant une place à l'aléatoire dans la planification urbaine* » et permettant « *d'intégrer, au fil des ans, des techniques, des préoccupations et des objectifs nouveaux* »¹³. Ce faisant, elle met en avant son désir d'innovation, non seulement au niveau des méthodes d'études mais des mécanismes politico-administratifs de mise en œuvre de la ville nouvelle - et ce, tout en cherchant à retrouver les caractéristiques des villes anciennes¹⁴. Cette attitude n'est certes pas marginale, dans le contexte de l'époque. Mais ce qui singularise la démarche de la MEVNV, ce sont les moyens convoqués pour atteindre ces objectifs.

L'un des traits spécifiques de la démarche est de croiser différents niveaux de réflexion. Menée en étroite collaboration avec les acteurs locaux (politiques, institutionnels, etc.), la recherche fait appel à l'avis de la DATAR, du CIAT et du GIABPG, voire même des groupes de réflexions mis en place par l'Etat pour la préparation du VI^e Plan. Par ailleurs, prenant appui sur l'analyse du site - dans ses multiples

normandes

composantes (politique, social, économique, géographique et architectural) et ses différentes échelles (communale, régionale, nationale) -, elle englobe un large spectre de préoccupations, parfois subjectives comme celle de la qualité du cadre de vie. Mais sa véritable particularité est de ne pas répondre à la commande initiale d'une ville nouvelle de 140 000 habitants (en l'an 2000) pour reporter ses efforts sur la définition d'une unité bien plus petite, de l'ordre de 15 000 habitants, et l'étude de son potentiel de réalisation à court terme. Pour partie, cette attitude relève des positions philosophiques de l'équipe : l'approche préconisée - qui prend le nom de « germe de ville » - traduit en effet le désir de mettre seulement en place un morceau de la ville, qui, « *suffisamment simple et déterminé pour être utilisé [et] pour s'adapter aux différents besoins* », puisse servir de « modèle » aux futurs habitants afin d'« *improviser collectivement et dans la plus grande diversité possible* » leur cadre de vie¹⁵. Mais elle révèle aussi une visée plus pragmatique : éviter que le projet ne conduise à une quelconque cité- dortoir. Pierre Riboulet est certainement le plus explicite en la matière lorsqu'il écrit : « *Devant l'incohérence des extensions de villes actuelles, [devant] les exemples d'opérations de constructions spéculatives ou non qui se développent en dehors des zones fixées, dans l'état de pénurie des villes actuelles, on peut dire que cette idée des villes nouvelles qui semble aujourd'hui séduisante peut être abandonnée demain, dans des conditions économiques et sociales différentes. [...]. Cette méthode du*

*germe appelle donc d'abord à plus de modestie. Limitation de l'étendue de l'étude, limitation du risque d'échec : si le germe ne "prend" pas, il restera une réalisation limitée et équilibrée. Si l'expérience réussit, [...] la mission d'étude doit faire place à l'atelier d'architecture de la ville qui aura à effectuer un travail très différent de notre travail actuel, en simulant la vie sur papier en l'absence d'habitants. »*¹⁶

Conformément à ces objectifs théoriques, le projet du Vaudreuil se caractérise par sa modestie, sinon sa grande réserve. Développée entre 1968 et 1969, il est porté par la ferme volonté de préserver l'avenir en privilégiant des solutions qui donnent à la ville une identité, tout en apportant le moins de contraintes possibles au choix des usagers. Son élaboration procède de la dialectique entre deux échelles d'intervention, le site dans son ensemble et la ville elle-même. D'une part, suite à l'étude de différentes modes de « *regroupements souples* » des éléments du programme sur le site, est arrêté un schéma d'urbanisation qui, ni trop strict ni trop dilué, comporte une « *tache urbaine minérale* » rectangulaire (de 5 X 2 kilomètres) composée sur un axe est-ouest, dont l'enveloppe est « *découpée au contact du parc urbain périphérique* » afin de « *faire profiter les habitants d'un lieu exceptionnel (habitat ouvert sur les bois et la campagne, sur les plans d'eau, équipements liés aux grands espaces environnants)* »¹⁷. Cette tache urbaine est implantée au cœur du site, entre les villages existants et prenant appui sur une voie existante (la voie Blanche) ;

aussi en relation avec la future base de loisirs, prévue à proximité de la Seine. D'autre part, en ce qui a trait au mode de développement de cette tache urbaine, est adopté le principe d'une organisation où s'imbriquent différents « réseaux » : des volumes construits (d'une hauteur variable, de 4 à 5 niveaux maximum) et des espaces naturels (différencié et varié), des voies de circulation automobile (maillé et continu, de 420 X 320 mètres) et des voies réservées aux piétons (espace privilégié d'échange et d'animation) ainsi que des équipements (tantôt dispersés mais, le plus souvent, regroupés afin de former des points forts dans la ville). Ensuite, concernant sa matérialité, est proposé le principe d'une ossature en trois dimensions, permettant une multitude de combinaisons ou d'imbrications de fonctions, ou plutôt d'« *espaces indifférenciés* » (des « *mètres carrés et mètres cubes vides* »), capables d'accueillir toutes les variations de densité souhaitées¹⁸. Ce principe repose sur une idée maîtresse, qui commence d'ailleurs à s'imposer dans le débat de l'époque : celle d'une architecture résolument neutre, industrialisée, faisant appel à des composants légers, flexibles et évolutifs, capables d'être « montés » et « démontés » afin de répondre aux besoins changeants de la société urbaine¹⁹. La particularité de l'équipe du Vaudreuil est de donner à cette idée un cadre spécifique et, par ailleurs, de lui associer un projet novateur : celui d'un Centre de l'Environnement, ayant pour objet d'étude la "*ville en train de se faire*", et pour mission de mener une recherche appliquée afin de s'interroger sur les « *valeurs d'usage social* » des

espaces (du logement à la ville) ainsi que sur la « *pédagogie de l'espace construit* ».²⁰

Une opération pilote en matière d'environnement

A l'échelon régional, les idées enthousiastes de la MEVNV ne seront pas toujours de nature à rassurer les politiques. Ainsi par exemple, suite à la présentation du projet en mai 1969, le Préfet de Région s'inquiètera des réactions non seulement à la « *philosophie de l'aménagement urbain et de la société moderne* » mise en avant au Vaudreuil mais aussi au « *caractère hétérodoxe* » de cet « *urbanisme nouveau* »²¹. Mais les doutes sont pour partie levés par une déclaration conjointe des gouvernements français et américain qui, le 25 novembre 1969, annonce la mise en place d'un programme de coopération scientifique sur les thèmes de développement urbain et de pollution de l'environnement²². Car ce programme - auquel s'associeront entre autres le ministère de l'Équipement et du Logement, la DATAR, la DGRST ainsi que les administrations régionales ou collectivités locales — entérine l'idée d'étudier au Vaudreuil « *les moyens nouveaux permettant de créer un environnement urbain avec la moindre pollution possible* »²³. Avec des tels appuis, les visées de la MEVNV ne seront plus perçues comme utopiques. Le projet de la ville nouvelle pourra donc être approuvé : suite à l'adoption du schéma d'aménagement de la Basse-Seine en décembre 1969 (d'abord du CIAT et du Conseil des Ministres,

normandes

ensuite du Conseil Général de la Seine-Maritime et du Conseil Général de l'Eure²⁴, son lancement est donc annoncé par le CIAT le 26 mai 1970²⁵, qui lui attribue alors officiellement le label de « *ville pilote pour l'environnement* » (sur décision de Georges Pompidou).

Suite à ces décisions, on observera une réelle accélération du projet du Vaudreuil, grâce à la mise en place d'une recherche pluridisciplinaire. Deux axes de réflexion, se fédérant l'un l'autre comme le souhaitaient les membres de la MEVNV sont esquissés.

En effet, le mois de juillet 1970 voit, d'autre part trop loin, s'engager la phase active du programme franco-américain. Une équipe se constitue comprenant une cellule permanente d'études, un comité d'arbitrage (créé au niveau national, sous la présidence de Paul Delouvrier) ainsi que différents conseillers scientifiques internationaux ou locaux (notamment des spécialistes de l'environnement américains, des représentants de DGRST et de l'Institut scientifique de Haute-Normandie)²⁶. Dans le but de définir un *Cahier des charges de l'environnement* à portée internationale, cette équipe se donne deux axes de recherche distincts : l'un concerne « *les phénomènes générateurs de pollution ou d'amélioration de l'environnement* », et l'autre « *l'aménagement d'un nouveau développement urbain prenant en compte tous ces éléments et leurs interactions* »²⁷. Pour préparer cette analyse, différents contrats d'étude seront lancés afin de recenser les

caractéristiques de l'état présent, « l'instant zéro » du site, avant le démarrage de la ville²⁸. La majorité de ces études concernera les composantes matérielles de l'environnement : l'eau, le bruit, la pollution atmosphérique, les résidus urbains (déchets ménagers ou industriels), etc. Mais la mission d'études s'intéressera aussi à d'autres dimensions, notamment archéologique²⁹ et, surtout, humaine : une étude ethnographique de la population locale sera, en effet, jugée indispensable afin de comprendre « *ses caractéristiques culturelles au sens large et ses structures sociales, avec pour objectif de rechercher une bonne évolution de ces caractéristiques et de ces structures pendant le développement de la ville* »³⁰.

L'été 1970 est, d'autre part, marqué par le lancement d'un premier « appel d'idées » ayant pour objectif de constituer une équipe de recherche associant à la conception de la ville nouvelle des constructeurs, entrepreneurs et industriels, promoteurs, privés et publics³¹. A l'instar du programme de recherche franco-américain, cette consultation poursuit un double objectif. D'une manière générale, elle vise à engager la réflexion sur la mise en œuvre d'« *opérations expérimentales intégrées* », dont l'innovation ne soit pas nécessairement « *révolutionnaire* », mais qui donnent naissance à de « *nouvelles propositions d'organisation d'espaces à des échelles différentes* » ainsi qu'à de « *nouvelles valeurs d'usage social de ces espaces, du logement à la ville* »³². Ainsi, elle entend favoriser des recherches sur

PLAN CONSTRUCTION REALISATIONS EXPERIMENTALES



Solfège au Vaudreuil

Mise en œuvre d'un système constructif répondant aux exigences de l'industrialisation ouverte.

Première tranche de réalisation : logements collectifs et individuels.



Architecture :
Atelier Henri Beauclair
Système constructif :
Alpha-Ingénierie
Gros œuvre :
Bouygues Quille

"Le Vaudreuil ne cherche pas à proposer un nouveau modèle de ville, mais une nouvelle manière de concevoir la ville. Il était fondamental de mettre au point un système constructif permettant l'évolution ultérieure des espaces construits et qui soit compatible à la fois avec les exigences urbanistiques et les contraintes techniques et financières d'un programme de construction très social. Le Vaudreuil est la première ville dont la transformation ultérieure ait été étudiée en même temps que la construction."

J.P. LACAZE

Le système Solfège, reconnu Modèle Innovation en 1974 par le Plan Construction (fonds ATM, DR IFA/DAF)

quelques grands thèmes, notamment sur l'industrialisation de la construction, la programmation et la sociologie de l'habitat - recherches dont le financement semble d'ailleurs assuré puisque l'Etat indique alors son intérêt pour les questions telles que l'évolutivité ou la flexibilité des bâtiments, ainsi que pour les actions concertées visant à « *sensibiliser l'opinion et les professions* » en matière de qualité de l'habitat³³. Mais, plus concrètement, l'enjeu de cette consultation préalable est de tester la validité des principes théoriques avancés pour la ville nouvelle. Dans cette optique, le dossier rappelle ses grandes orientations, à savoir : imbrication des fonctions, continuité du tissu urbain, cohérence des formes, mobilité des espaces, industrialisation de la construction. Il invite par ailleurs à définir les « *règles du jeu* » de cette organisation urbaine, c'est-à-dire à traduire en termes constructifs l'idée d'une architecture neutre, « *malléable, transformable à merci* »³⁴. Différentes entreprises ayant répondu à cette invitation, cette recherche s'engagera rapidement.

Dans le paysage de l'époque, en raison de ces deux programmes de recherches (qui associent à la fois l'Etat, les spécialistes de l'environnement et les constructeurs ou entrepreneurs), le Vaudreuil semble bel et bien une expérience unique en son genre. Mais qui, au début des années 1971, n'en est encore qu'au stade théorique, alors que d'autres villes nouvelles (notamment en région parisienne) ont déjà engagé leurs premières phases de construction. La

mission d'études visera donc à remédier à cette situation en ouvrant cette fois un véritable concours, portant sur la réalisation d'une première tranche du germe de ville - et vouée à être une « *opération témoin d'urbanisme et d'architecture modernes* »³⁵.

La ville « temps zéro »

Le concours du Vaudreuil, annoncé le 7 mai 1971, est absolument en phase avec son époque, marquée par la naissance du Plan Construction (19 mai 1971) - instance de l'Etat qui, dès lors, soutiendra la recherche et les réalisations expérimentales en matière d'habitat - et la tenue à Yerres d'un premier colloque sur le thème « *Création architecturale et industrialisation, pour une architecture des composants industriels* » (2-4 juin 1971).

Au sein de cette ébullition, la ville nouvelle a un rôle à jouer : elle le remplit en demeurant fidèle à ses convictions. Ainsi, le dossier de concours reprend les termes de la consultation 1970, bien que cette fois synthétisés au sein d'un « *Cahier des principes d'organisation et directives d'urbanisme* », apportant des précisions utiles quant à la répartition des programmes, au gabarit des voies et du bâti (moyenne de 4 étages, H=L) et à la forme des bâtiments — on privilégie notamment les « *transparences* » et les « *décrochements en plan et en volumes en vue de former des terrasses* ». En revanche, ce qui le distingue du précédent est qu'il concerne un programme bien défini : un programme mixte de logements et

équipements, commerces, bureaux et activités (industrielles et artisanales), devant conduire à la réalisation d'un ensemble comportant au minimum 1 300 logements (dont 1000 HLM) et « *pouvant aller jusqu'au maximum 4 000 logements* »³⁶. Toutefois, l'esprit du concours demeure empreint de la même volonté d'expérimentation, en prévoyant cette fois la mise en place d'une équipe permanente d'études chargée de réaliser un « prototype » qui, une fois soumis à l'approbation, pourrait être employé pour la réalisation de l'ensemble du germe de ville.

En octobre 1971, trois équipes mixtes (associant architectes, entrepreneurs et promoteurs) répondent au concours : Banque de Paris et des Pays-Bas (Paribas), Compagnie Professionnelle d'Urbanisme (CPU), Compagnie financière de Suez et Compagnie Saint-Gobain-Pont-à-Mousson-LOGIREP (SPM)³⁹. Le 31 décembre 1971, le jury accorde sa faveur au groupe Paribas, dont la solution d'ensemble de 1 000 logements a été jugée « *la plus novatrice en matière de système de construction* »³⁸. Ce groupe — qui associe l'architecte Henri Beauclair au bureau d'études OTH-METRA-SEMA et aux promoteurs ou prestataires de services SACI, FFF-Basse Seine et SAREF — propose en effet un système constructif qui, alliant structure d'acier, voiles de béton et « *plateaux d'accueil polyvalents et neutres* » (trame 270 X 720), et comportant des panneaux de façades et cloisons essentiellement mobiles, semble en tous points se conformer aux visées de la consultation³⁹. On recommandera

néanmoins au lauréat d'apporter certaines améliorations au projet lors de la mise en forme définitive, notamment concernant la disposition des logements afin d'« *obtenir une variété aussi étendue que possible* » de types, permettant à des équipes d'architectes différentes d'intervenir.

Cette décision est rendue publique en février 1972. Dans *Le Monde*, on souligne l'avènement de ce système de « *constructions à tout faire* », qui permettra aux habitants de définir la configuration de leur logement⁴⁰. Sur le terrain, des dispositions sont prises pour préparer sa mise en œuvre. Une de ces dispositions concerne la création administrative de la ville nouvelle, sous forme d'un Ensemble urbain, constitué par l'apport d'une partie des territoires des communes d'Incarville, Léry, Le Vaudreuil, Porte-Joie, Poses, Saint-Etienne-de-Vauvray, Saint-Pierre-de-Vauvray et Tournedos (décembre 1972). Une autre tâche de la MEVNV consiste à mettre en forme le dossier de réalisation de la « *ZAC du germe* », zone d'aménagement concertée comprenant 150 hectares et prévoyant la réalisation dans un avenir rapproché de 5000 logements (soit 17 500 habitants), dont 4000 logements collectifs (locatifs et en accession, d'une surface moyenne de 72 m²) et 1000 individuels (répartis sur 69 hectares) ainsi que différents équipements (enseignement, sportifs, socio-éducatifs, sanitaires, sociaux, administratifs, lieux de culte, etc.). L'approbation de ce dossier, le 16 février 1973, permettra d'engager les travaux de voiries et réseaux divers au sein de la ville nouvelle et, surtout, de lancer le

chantier du « prototype » (juin 1973).

Ce petit morceau de ville - comportant 13 logements (11 HLM collectifs, 2 individuels), une tranche de rue piétonne et 14 parkings couverts⁴¹ - sera ouvert au public en 1974. Conformément aux souhaits exprimés par l'équipe du Vaudreuil, il fera l'objet d'une recherche *in situ*, ainsi que d'une action filmée, dans le but de « *montrer les possibilités de variété de logements et de leur disposition d'espace internes, les possibilités d'aménagement et de mobilité de ces espaces, [d']observer les réactions des visiteurs afin d'en tirer des conclusions d'orientation pour la conception, la promotion et la gestion des futurs logements* »⁴².

Envisagée sous cet angle, l'histoire de la ville nouvelle semble, jusqu'à ce moment, une aventure prometteuse, d'autant que l'enquête sur le prototype a révélé l'intérêt des jeunes pour ce nouveau type d'habitat. Mais il n'en demeure pas moins que cette même enquête a mis en évidence des doutes à l'égard de ce prototype, voire le rejet de la ville nouvelle, notamment de la part de la population locale...

C'est, d'ailleurs, ce que confirme l'étude ethnographique menée par Claude Macherel et Jacques Le Querrec, et publiée en 1974 sous le titre *Léry, village normand : un croquis ethnologique*⁴³. En effet, cette étude — dont la nécessité s'était fait sentir dès 1970 — révèle combien « *l'initiative de construire une ville à la campagne, parce qu'elle porte atteinte à l'intégrité des villages établis depuis des siècles*

sur le site choisi, [...] perturbe profondément [la] vie quotidienne [de ses habitants], en attendant de bouleverser leur vie sociale, touche à ce qu'ils ont de plus fondamental : leur identité »⁴⁴. Avant de conclure à l'urgence de « *prendre en considération [...] la réalité de cette société [...]. Faute de quoi, seule la maquette sous verre de la ville, et non point la forme de vie sociale nouvelle que son édification inévitablement institue dans la région du Vaudreuil, pourra se voir parée du beau nom de modèle* »⁴⁵.

Si la réalisation de la ville nouvelle n'est pas remise en cause pour autant, ces considérations seront assurément de nature à décourager les partisans de son expérimentation. Au demeurant, le choc pétrolier de 1974 viendra restreindre toutes ambitions d'innovation. Le premier abandon déterminant sera celui du Centre de l'environnement, relégué aux oubliettes de l'histoire en 1975, l'année même où sont livrés les premiers logements — dans le fil de quelques équipements (comme le Foyer des jeunes travailleurs et le Centre Educatif et Culturel Alphonse-Allais, inaugurés en 1974). Par la suite, la ville aura bien du mal à mettre en œuvre le programme de la ZAC du germe, alors que l'afflux de population prévu lui fera faux bon et que la demande d'habitat tendra vers d'autres horizons — notamment celui des pavillons, implantés dans la nature. Mais malgré tout, bon an, mal an, Val-de-Reuil atteindra 13 000 habitants, se dotant à la fois d'un véritable centre urbain (regroupant l'essentiel des logements collectifs, équipements et commerces) et, en périphérie, de

quartiers résidentiels (où vivent deux tiers des habitants, en maison individuelle) et des parcs d'entreprises (essentiellement non polluantes, comme le Pharma-Parc).

L'espace urbain de demain

Que reste-il des ambitions initiales du Vaudreuil dans la physionomie actuelle de Val-de-Reuil ? Au regard de l'histoire, bon nombre de traits importants, malgré l'échec retentissant de la ville nouvelle. D'abord, force est de constater que la méthode du « germe de ville » s'est avérée opérante puisque, en définitive, la ville a su faire face aux aléas de son développement et devenir une entité urbaine équilibrée. Ensuite, d'un point de vue formel, elle conserve en l'état la modernité de son centre urbain — tant pas son dessin que par l'adaptabilité de son système constructif - et se caractérise, par ailleurs, par l'omniprésence de la nature au sein de cette organisation, et ce tant au centre que dans les secteurs périphériques. Enfin, à un autre niveau, la vie associative et le sentiment d'appartenance de ses habitants sont relativement développés - ce dont dépend, on le sait, la politique de concertation actuelle, qui entend permettre « *aux citoyens d'être des acteurs à part entière du devenir de leur ville* »⁴⁶.

Certes, les années 1970 n'ont pas su saisir l'opportunité de faire du Vaudreuil une « *ville pilote pour l'environnement* ». Mais ce n'est peut-être qu'une question de temps, finalement. La résurgence d'un débat sur

les « *approches intégrées et participatives de la planification et de la gestion de l'environnement* »⁴⁷ ne devrait-il pas nous inciter à jeter un pont entre passé et présent - notamment à Val-de-Reuil - afin d'envisager le cadre de vie de demain ?

1. « *Déclaration de New-York* » (adoptée le 7 juin 2001 lors de l'assemblée générale de l'ONU, sommet Habitat II + 5), *Urbanisme* hors série n° 15, janvier-février 2002. Le débat sur le développement durable a été lancé, en France, par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADT, dite loi Chevènement, 25 juin 1999), tendant à renforcer l'intercommunalité grâce à la mise en place des schémas de services collectifs, schémas régionaux et interrégionaux, des contrats de ville et contrats de pays — prolongée par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain (Loi SRU, dite loi Gayssot, adoptée en décembre 2000), prévoyant l'articulation des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU).

2. Coll., *Une ville pilote pour la lutte contre les pollutions et les nuisances : la ville nouvelle du Vaudreuil*, Paris, La Documentation française, coll. Environnement, 1973, p. 58.

3. Voir notamment la définition qu'en donne Robert Spizzichino dans son article « Hypothèses pour une théorie de l'environnement », *Environnement*, n° 2, juin 1971, pp. 1-25

4. Coll., *Une ville pilote...*, op. cit., p. 49.

5. L'Oream Basse-Seine est institué le 17 décembre 1965 par le Délégué à l'aménagement du territoire Olivier Guichard, placé sous l'autorité du Préfet de Région de Haute-Normandie et Préfet de la Seine-Maritime Pierre Chaussade et installé à la Préfecture de Rouen. La création de la ville nouvelle du Vaudreuil est entérinée le 27 juillet 1967 dans le cadre d'un communiqué de presse du CIAT. Cette décision va de pair un renforcement des procédures de décentralisation, qui favoriseront la création des autres villes nouvelles de province : l'Isle d'Abeau (1967), Villeneuve d'Ascq (1968) et Rives de l'Étang-de-Berre (1969)

normandes

6. La réflexion française est particulièrement attentive aux expériences menées notamment en Angleterre (les new towns de Londres, Ipswich, South Hampshire, Cumbernault ou Milton Keynes), aux Pays-Bas (Lelystadt et autres) et dans les pays scandinaves (Vällingby en Suède, Tapiola en Finlande, etc.)
7. MEVNV/Jean-Paul Lacaze, *Une ville pilote pour l'environnement et la lutte contre les nuisances. La ville nouvelle du Vaudreuil*, 1972, 13 p. [archives personnelles]
8. Henri Lefebvre, « Pour un nouvel urbanisme », *Architecture d'aujourd'hui*, n° 132, juin-juillet 1967
9. Friedrich Engels, *La Question du logement* [traduction de *Zur Wohnungsfrage*], Paris, Éditions sociales, 1969, p. 114
10. Henri Lefebvre, *Le droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos, 1968, pp. 154-155
11. MEVNV/Linay, *Le Vaudreuil ville nouvelle*, octobre 1968 ; MEVNV/Héliot, *Idées préconçues à propos de la ville nouvelle du Vaudreuil*, octobre 1968 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 1538].
12. MEVNV/Pierre Riboulet. *Notes sur la création des villes par leurs habitants ou le droit à l'architecture*, octobre 1968 ; publié in Atelier d'Architecture de Montrouge (par ordre alphabétique : Henri Baillot, Jean-Pierre Baurens, Georges Haidopoulos, Björn Olaf, Emile Pamart, Pierre Riboulet, Gérard Thurnauer, Annette Tison, Jean-Louis Véret), *Recherches pour la ville nouvelle du Vaudreuil*, n.d. (avril 1972), pag. div., p. A6 sq [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 714].
13. Ces positions sont rappelées par Jean-Paul Lacaze dans son ouvrage *Une ville pilote pour la lutte contre les pollutions et les nuisances : la ville nouvelle du Vaudreuil*, op.cit., p. 58.
14. Voir notamment MEVNV, *Note sur les objectifs et les méthodes d'étude*, 14 mai 1969 [162 IFA1538/2].
15. MEVNV/Pierre Riboulet, *Sur le germe*, 18 février 1969 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162ifa1538].
16. Idem.
17. MEVNV/Gérard Thurnauer, *Image de la ville*, octobre 1968 [archives personnelles]
18. Cette ville est représentée en décembre 1969 par la maquette « Etude théorique d'une organisation urbaine à fonctions multiples pour 15 000 habitants ».
19. MEVNV/Pierre Riboulet, *La mobilité dans l'architecture en tant que moyen d'appropriation*, décembre 1968 ; publié in Atelier d'Architecture de Montrouge (...), *Recherches pour la ville nouvelle du Vaudreuil*, op.cit., p. A16 sq. Dans cette note, Riboulet précise : « Le résultat de cette mobilité est que la structure pourra se transformer suivant l'évolution des besoins des habitants ou de leur mode de vie. Puisqu'il sera toujours possible de la "monter d'une autre manière", la ville sera "essentiellement changeante" dans le temps. »
20. Gérard Thurnauer (1970), *Notes pour le Plan Construction*, 5 novembre 1970 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162ifa1557/1]. Le programme de ce Centre pour l'Environnement sera développé dans la note : MEVN/groupe « politique des équipements »/Thurnauer, *Un centre culturel pédagogique de création de l'environnement dans la ville nouvelle du Vaudreuil*, 14 décembre 1970 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 1547/1]. Notons qu'à Paris a été créé en 1968 l'Institut de l'Environnement qui, depuis, développe un certain nombre de recherches théoriques sur ces thématiques.
21. Lettre du sous-préfet de région Poinson à J.-P. Lacaze, juin 1969 [archives Val-de-Reuil]
22. Coll., *Une ville pilote...*, op. cit., p. 54.
23. Idem., p. 55
24. L'approbation du SABS, entre le 9 et le 23 décembre, se fait au regard, entre autres, du dossier *Ville nouvelle du Vaudreuil, Consultation sur les études préalables* (octobre 1969), qui présente l'esprit de l'opération [162 IFA 1555/2]. Notons qu'au même moment (18 décembre 1969) l'Assemblée approuve la Loi Boscher, qui prévoit l'organisation juridique des villes nouvelles, sous forme de syndicat communautaire d'aménagement ou d'ensemble urbain. Cette loi entrera en application en 1970.
25. Le communiqué du CIAT, qui prévoit l'accueil par le Vaudreuil de 70 000 habitants en 1985 et 140 000 en 2000 (27 000 emplois industriels et de services en 1985), annonce également la création de l'Etablissement Public permettant d'engager un programme d'acquisitions foncières (15 000 hectares) ainsi que les opérations d'aménagement du site et de la base de loisirs.
26. Coll., *Une ville pilote...*, op. cit., p. 54.
27. Idem., p. 59.

28. Idem., p. 67.
29. Les études archéologiques, commanditée par la Mission de la ville nouvelle, mettent à jour 27 sites, dont le village néolithique de Poses et: (5 000 av. J.-C.). Voir Jean Maze, *Le Vaudreuil aux rendez-vous de l'histoire*, Ed. Berthout, Yvetot, 2001.
30. Col., *Une ville pilote...*, op. cit., p. 78.
31. MEL/Direction de l'Aménagement Foncier et de l'Urbanisme, *Appel d'idées en vue du lancement d'un programme expérimental de construction portant sur 4000 logements dans la ville nouvelle du Vaudreuil*, 6 août 1970 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 1557/1]. Notons que quelques 1 100 hectares sont déclarés d'utilité publique le 21 juin 1970, le périmètre définitif de la ZAD de 4 200 hectares est arrêté le 15 juillet 1970 et le nombre de logements pris en compte dans le cadre du VI^e Plan est fixé à 6 500 [Cf. MEVNV, *Note d'information sur la ville nouvelle du Vaudreuil*, 27 mai 1970 ; archives Val-de-Reuil].
32. MEVNV/Gérard Thurnauer, *Notes pour le Plan Construction*, 5 novembre 1970 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 1557/1]
33. mel/Direction de la construction, *Note sur le Plan construction*, août 1970 [archives personnelles].
34. MEVNV *Dossier de consultation sur un programme de construction expérimental d'environ 4 000 logements*, juillet 1970 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 1557/2].
35. Jean-Paul Lacaze, « Le Vaudreuil » in Marie-Christine Kessler, Jean-Luc Bodiguel, *L'expérience française des villes nouvelles*, Paris, Armand Colin/Fondation nationale des Sciences politiques, 1970, p. 115..
36. MEVNV, *Consultation pour un programme expérimental de 4000 logements*, 30 mars 1971 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 1557/1 et 2].
37. Les dossiers peuvent être consultés dans les archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge [162 IFA 1558-1559].
38. *Consultation pour un programme expérimental de 4000 logements; rapport à Monsieur le Ministre de l'Équipement et du Logement du jury chargé d'apprécier les réponses à la consultation*, 31 décembre 1971, signé en date du 29 décembre 1971 par P. Delouvrier, J. Belmont, R. Lion, G. Rottier, R. Rudeau, A. Spinetta [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 1557/1].
39. Ce système sera agréé « Modèle Innovation » en 1974, sous le nom de « Solfège ».
40. *Le Monde*, 12 février 1972 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 1536/2]
41. Cf. « Le prototype (Foyer du Fonctionnaire et de la Famille maître d'ouvrage, Atelier Beauclair architecte, Alpha-Ingénierie BET, Quatrenaire Education BE recherche et animation) » et « La première tranche du germe de ville (Atelier Beauclair architecte, Alpha-Ingénierie BET) », *Techniques et Architecture*, n° 302, décembre 1974-janvier 1975
42. MEVNV/Gérard Thurnauer, *Action filmée sur espaces et modes de vie utilisant le prototype de logements du Vaudreuil*, 20 juin 1972 [archives de l'IFA, fonds atelier de Montrouge, 162 IFA 1560 ; Etablissement public du Vaudreuil, *Etude effectuée par Françoise Rolland sur la fréquentation du prototype et les réactions de ses visiteurs*, 17 janvier 1975 [archives de Val-de-Reuil ; E.MEV141] et Eric Rohmer, *Logement à la demande*, INA, collection Ville nouvelle 4, 1 cass. Vidéo, 1975 (documentaire 52 mn 31 s ; avec la participation de MM. Jean-Paul Pigeat, Gérard Thurnauer, Henri Beauclair et Kouloum, architectes [FR BNF 38487204]
43. Claude Macherel et Jacques Le Querrec, *Léry, village normand ; un croquis ethnologique*, Nanterre, Laboratoire d'ethnologie, 1974, 122 p. Un premier rapport de recherche est remis au Haut Comité pour l'Environnement en juillet 1974 sous le titre « Survol d'un village normand : Lery (Eure).
44. Claude Macherel et Jacques Le Querrec, *Léry, village normand...*, op. cit., p. 71
45. Idem., p. 113
46. « Les villes à l'ONU. Rapport français 2001 », *Urbanisme* hors série n° 15, janvier-février 2002. Méritent aussi d'être consultés les actes de la Conférence «Europe, villes et territoires», tenue à Lille (2 et 3 novembre 2000), sous le thème « Quelle politique européenne pour les villes et les territoires dans le cadre d'une Europe élargie ? »
47. « Déclaration de New-York », op. cit., voir supra, note 1.

normandes



La ville au milieu des champs, 24 mars 1975
(archives de la médiathèque de Val-de-Reuil)



Robert Troude devant le mur peint de la rue Traversière, 1978,
(archives de la médiathèque de Val-de-Reuil)